

Note d'information de Justice Manitoba Déetectives privés et gardiens de sécurité

Le 13 mars 2020

Coronavirus de la COVID-19 Mesures de précaution Examens annulés

Nous vous avisons que par mesure de précaution et de prévention liée à la situation actuelle concernant le coronavirus de la COVID-19, les examens du Programme de formation des gardiens de sécurité du Manitoba prévus à Winnipeg sont annulés jusqu'à nouvel ordre.

Lorsque le Programme des détectives privés et des gardiens de sécurité sera en mesure de reprendre les séances d'examen selon le calendrier prévu, un avis sera diffusé.

Compte tenu de ce qui précède et pour réduire au minimum les perturbations pour les parties prenantes du secteur, nous appliquons les mesures suivantes :

- Les réservations d'examen qui ont déjà été finalisées ou confirmées auprès du Programme pour le 6 mars 2020 et par la suite seront prises en note. Les droits déjà payés pour ces séances d'examen seront pris en compte et appliqués lorsqu'il sera possible de faire les nouvelles réservations.
- Lorsque les séances d'examen reprendront, le Programme communiquera avec les formateurs pour faciliter la fixation des dates des examens dont les réservations étaient confirmées avant l'avis d'annulation. Après le traitement de ces réservations, le processus régulier de présentation des demandes d'examen se poursuivra. Veuillez ne pas envoyer de demande de réservation d'examen pour la région de Winnipeg jusqu'à nouvel ordre.

Note d'information de Justice Manitoba Déetectives privés et gardiens de sécurité

Le 13 mars 2020

- L'administration à distance des examens peut se poursuivre normalement, pourvu que les formateurs et les surveillants concernés ne suspendent pas les activités par mesure de précaution.
- Les licences de gardien de sécurité temporaires seront réputées valides après leur date d'expiration jusqu'à nouvel ordre afin de réduire au minimum les conséquences pour les travailleurs de ce secteur.

Veillez prendre note que les intervenants du secteur sont invités à suivre les conseils des sources officielles en matière de santé quant aux précautions nécessaires pour prévenir la propagation du coronavirus de la COVID-19.

Si vous avez des questions concernant ce qui précède, veuillez communiquer avec le registraire du Programme des détectives privés et des gardiens de sécurité en écrivant à pisg@gov.mb.ca.